

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du lundi 29 mai 2017

Etaient présents les 12 membres suivants :

Mesdames Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Audrey ABDELAOUI, Anne Marie CHARLES, Claire MOURABY

Messieurs Pierre MORAND, Didier CHENEAU, Nicolas BARBE, Marc GIRAUD, Olivier LE BRIZ, Philippe RODRIGUEZ, Claude WIART.

Etaient excusés : Régis BIRON, Cécile JANNON

Etait absente : Caroline JULLIEN

1/ Délibération : Contrat de prêt 254 000 € / 20ans - Projet Gîte

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du Gîte sont inscrits au Budget 2017 pour un coût global prévisionnel de 764 000 € TTC.

Pour financer ce projet, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le contrat LT qui leur est présenté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le contrat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un emprunt de 254 000 €

- Précise les Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Investissements 2017

- Montant : 254 000€

- Durée : 19 ans et 7 mois

- Périodicité des échéances : annuelle (1^{ère} échéance en 2018)

- Taux d'intérêt fixe: 1.99%

- Amortissement du Capital : Progressif, sauf la première année

- Montant de l'échéance : 15 392.65 €

- Période d'anticipation : le taux d'intérêt pour le calcul des intérêts intercalaires pendant la période éventuelle d'anticipation correspond à celui indiqué ci-dessus, soit 1.99%

- Commission : 254€

- Garantie : Néant

- Taux effectif global : 2.00% l'an, soit un taux de période du TEG de 2.00%, la période étant annuelle

- Confère toutes délégations utiles à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à cet emprunt

2/ Délibération : Projet Gîte de groupe / Chiffrage de la phase PRO et dossier de subvention actualisé auprès du Conseil départemental

Madame le Maire rappelle qu'un premier dossier de subvention a été déposé auprès du Département / Maison du Territoire à Saint-Marcellin le 04 février 2016

Un nouveau dossier doit être déposé au département avec un chiffrage actualisé.

Son montant est de 522 342 € HT

Correspondant au montant total des travaux bâtiments PRO TCE y compris Atelier et VRD
(tableau de l'économiste Mme BASSO du 11/04/2017)

Valide ce montant de 522 342 € HT

Charge le Maire de déposer un nouveau dossier de subvention auprès du Conseil départemental.

Madame le Maire précise que la Région ne subventionnera pas mais que le conseil départemental a repris les sommes.

Tous les projets sont subventionnés à hauteur de 76% par le Département.

3/ Elections législatives du dimanche 11 et 18 juin 2017 :

Un planning est établi pour les 2 jours, les élus sont invités à s'inscrire sur un créneau horaire
(Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00)